



La Commune



Service minimum, provocation maximum

provocation maximum | Editorial

Vae Victis : malheur aux vaincus ! Cette formule jetée aux Romains qu'il venait de battre par le Gaulois Brennus, Ségolène Royal va en comprendre tout le sens. Encensée hier, vouée aux gémonies aujourd'hui par ses amis du PS, ses admirateurs d'hier vont lui faire payer cher le poids de la défaite. Et certains vont se venger.

Pendant ce temps, Margaret Sarkozy, comme l'appellent des esprits insolents, va mettre les bouchées doubles, dès cet été, pour faire passer ses réformes anti-ouvrières. La liste est longue : carte judiciaire se traduisant par la fermeture de tribunaux et Cours d'appel, autonomie des universités, bouclier fiscal faisant la part belle aux riches, lois anti-immigrés renforcées, exonérations de charges sociales pour les patrons sur les heures supplémentaires ... Et, surtout, mise en place d'un " service minimum " dans les transports.

Pourquoi singulariser cette mesure ? Parce que, celle-ci vise à briser le droit de grève. Cette volonté de mettre au pas les salariés des transports est à Sarkozy ce que fut la grève des mineurs pour Margaret Thatcher : un ballon d'essai qui lui permit de normaliser la classe ouvrière anglaise dans son ensemble. C'est pourquoi cette question ne peut en aucun cas être cantonnée aux seuls salariés des transports. Et, tout d'abord, elle doit faire l'objet de clarté. Ainsi, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, a déclaré dans le tout récent congrès de son organisation qu'" il n'y a pas formellement de remise en cause du droit de grève, mais cet élément-là peut, même si c'est indicatif, conduire dans les entreprises à ce qu'il y ait des pressions sur les salariés ". Et tout cela, ce ne serait pas une atteinte au droit de grève ? Un autre dirigeant syndical qui n'est pas bien clair non plus, c'est Bernard Thibault, dirigeant de la CGT. En effet, après avoir pris connaissance de l'avant-projet de loi-cadre, il déclare, sur RTL :

" Je demande à pouvoir rediscuter de la rédaction de cette partie du texte comme de la déclaration anticipée du statut de gréviste ou de non-gréviste qui, de notre point de vue, représente une pression sur les conditions d'exercice du droit de grève ".

Il évoquait l'obligation pour les salariés d'informer leur direction de leur intention de faire grève 48 heures à l'avance et le vote à bulletin secret prévu au bout de huit jours. Qu'y a-t-il donc à " rediscuter " ? Un au moins qui fait preuve d'un peu plus de transparence, du moins à ce stade, c'est Didier Le Reste, secrétaire général de la fédération CGT des cheminots, qui a indiqué, sur France-Info : " Les annonces faites hier par le président de la République Nicolas Sarkozy lors de son entretien sur TF1 ont quand même du mal à cacher la volonté de contraindre un peu plus le droit de grève et de l'interdire à terme ". Il a ajouté que l'obligation d'organiser un vote à bulletin secret après huit jours de grève " vise à faire pression sur les salariés et les intimider ".

En effet. Il n'y a rien à négocier, rien à " rediscuter ". Aucun amendement ne viendra adoucir un projet qui vise ouvertement à mettre au pas les salariés des transports. Et ceci comme point d'appui contre tous les salariés. Le droit de grève, acquis de haute lutte par la classe ouvrière, arraché au prix de son sang versé, ne se marchand pas. Mettre un doigt dans l'engrenage, c'est accepter tous les renoncements. Les travailleurs ont plus que jamais besoin de leur unité avec leurs organisations syndicales pour résister à Margaret Sarkozy. Et donc, en premier lieu, que leur droit de grève ne souffre aucune restriction. Les dirigeants syndicaux doivent affirmer : " retrait du projet de loi, le droit de grève n'est pas négociable " !

Modifié le mercredi 27 juin 2007

Voir aussi dans la catégorie Editoriaux

Personne ne nous représente !

Rarement la lutte de classes n'aura autant encadré les élections. Rarement le rejet des partis institutionnels n'aura été aussi fort comme en atteste l'explosion de l'abstention ouvrière... »

Explosions spontanées et débouchés politiques

Toute la situation porte en elle les germes d'une crise révolutionnaire. Sous les coups de butoir de la lutte de classes, la Ve République, ses institutions, ses partis, sont dans un état de... »



La gifle et la manifestation du 12 juin 2021

La gifle assénée à Macron a la vertu de sa clarté corporelle. Peu importe celui qui la lui a donnée : elle illustre de manière cinglante l'exaspération et le ras-le-bol de la population face... »

Un récent rapport de trois économistes du Fonds Monétaire International (FMI)¹ a mis en lumière le lien déjà connu entre épidémies et « troubles sociaux ». »

Notre priorité absolue : un plan d'urgence contre le chômage, la pauvreté et Macron !

Laurent Saint-Martin, député LREM du Val-de-Marne et rapporteur du budget, l'affirme : « les réformes restent d'actualité ». E il précise : « c'est juste le calendrier qui est repensé... »



Ils ne couvriront pas notre colère. Macron, dehors !

Depuis maintenant sept mois, Macron et son gouvernement font la démonstration quotidienne de leur incompétence, de leur irresponsabilité, et de leur incapacité à sortir de la crise sanitaire... »
